

COMMUNE DE VILLEMAIN

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 17 SEPTEMBRE 2025

Etaient présents : VINCENT Bernard, PAPILLAUD Corinne, BACHA Virginie, GAGNERE Yvon, GOUSSE Catherine et PIGNOUX Elise.

Absents et excusés : RENOUX Paul

Absents : DASSONVILLE Christiane, DASSONVILLE Philippe et MOULIN Daniel.

Secrétaire de séance : Corinne PAPILLAUD.

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	6
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de membres votants :	6

Adoption, à l'unanimité, du PV de la séance du 05 juin 2025.

1) Avenant à la convention AGEDI – logiciels métiers

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune adhère au Syndicat AGEDI pour ses logiciels métier. Dans l'été, les logiciels État-civil et Élections ont migré de la version WIN (uniquement sur l'ordinateur de la mairie) vers la version PROXIMA (accès web de n'importe quel ordinateur).

De ce fait, il convient donc de valider l'avenant n°3 à la convention du 21/12/2023 afin de prendre en compte cette modification.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** cet avenant et **autorise** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

2) Création d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**, la création **à compter du 01 novembre 2025, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe.**

3) CDG 79 : adhésion à la plateforme collaborative INTERSTIS du CDG79 et aux services déployés pour l'accompagnement des secrétaires généraux de mairie dans les communes de moins de 3.500 habitants

Considérant l'intérêt pour la commune et son secrétaire générale de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ADHERER, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 100 € pour la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

4) Avis du conseil sur le projet de PLUi arrêté

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Mellois-en-Poitou a tiré le bilan de la concertation et arrêté le PLUi-H de Mellois en Poitou par une délibération du 19/06/2025.

En application de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme, les communes membres de la communauté de commune de Mellois-en-Poitou sont invitées à donner un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui les concernent directement.

En l'absence d'avis de la commune dans un délai de 3 mois à compter de sa saisine, l'avis de la commune est réputé favorable.

En cas d'avis défavorable dans ce délai de 3 mois, la communauté de communes du Mellois-en-Poitou sera tenue de réarrêter le projet de PLUi-H.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE, d'émettre un avis **FAVORABLE**.

5) Validation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **DÉCIDE** à l'unanimité d'adopter le D.I.C.R.I.M., et de valider l'affiche communale d'information sur les risques, annexée sous forme dématérialisée au présent arrêté, portant à la connaissance du public les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM.

→ **DE CONFIER** le soin au Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

→ **PRÉCISE** que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) fera l'objet d'un affichage pendant deux mois en mairie. Il sera disponible en mairie en version papier pour une information à l'ensemble des citoyens et sera mis en ligne sur le site internet de la commune www.villemain79.fr.

6) Complément numérotation chemin des Huberts

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité, la dénomination des voies et chemins comme suit :

PARCELLE	NUMÉRO RUE	NOM RUE
ZM 108	5	Chemin des Huberts
ZM 109	5 bis	Chemin des Huberts

Et charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

7) CCMP : Rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets 2024. Le Conseil municipal en prend acte.

8) SMAEP 4B : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2024 pour la production et la distribution d'eau potable. Le Conseil municipal en prend acte.

9) Achat panneaux signalisation routière

Le Conseil municipal **DÉCIDE** d'acheter plusieurs panneaux de « Cédez le passage » afin qu'ils soient installés à différents carrefours de la commune.

10) Le Conseil municipal prend acte de l'achat d'une armoire forte anti-feu.

11) Le Conseil municipal prend acte de la rétrocession d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal.

12) Vente de fournitures administratives

Le tri et le classement des archives étant terminés, de nombreuses fournitures de classement ont été récupérées (classeurs, pochettes cartonnées à élastique et sans élastique ect...). Toutes ces fournitures ne pourront pas être utilisées par le secrétariat de mairie.

Le Conseil municipal décide d'en faire don aux habitants qui pourraient être intéressés.

13) Livres « une commune sans histoire » : vente des livres au prix unitaire de 15 €.

Questions et informations diverses :

- Colis de Noël : proposition de commander des colis auprès de Eymet village comme les années précédentes.

- Point sur les travaux de la salle des fêtes : bilan des dépenses.

- Noël 2025 : date retenue le 13 décembre 2025.

- Éclairage public : abribus Guidier – avancer l'heure d'éclairage du matin pour le bus de 6 h 45.

- Octobre rose : voir pour achat d'objets dans le thème et auprès de la ligue contre le cancer.

- Nettoyeur vapeur multiusages : reprendre l'idée d'achat d'un nettoyeur qui pourrait faire plusieurs usages (sol, vitre, frigo, inox, etc...)

Affiché le 24 septembre 2025.